

Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs *

GÉRARD NEYRAND

Pour rendre compte dans toute sa complexité de la situation des femmes qui se retrouvent élever seules leurs enfants dans des conditions de grande précarité, il s'avère nécessaire d'éclairer les processus conjoints de *monoparentalisation* et de *précarisation* dont elles constituent en quelque sorte l'expression.

Ce qui suppose de rappeler la genèse historique des conditions sociales de la réorganisation des rapports entre hommes et femmes et de ce qu'elle signifie comme passage à un nouveau principe d'organisation sociale concurrent de l'ordre ancien, celui de la démocratie. Sous les deux facettes de l'égalitarisme et du libéralisme, l'individu-citoyen s'y est trouvé pris dans une logique qui a proprement révolutionné l'ordre social. Les difficultés et la lenteur de la mise en place de ce nouvel ordre jusqu'alors impensé, celui qui voit conjointement s'affirmer l'autonomie des individus, l'égalité des places et la liberté des conduites, rendent compte des contradictions dont ce processus de retournement n'a pas manqué d'être l'objet, contradictions dont la monoparentalisation ne constitue jamais que l'expression la plus achevée.

Je n'aborderai ici que la phase la plus récente de ce processus, celle qui correspond à la période contemporaine de la modernité. Pour plus de développements, le lecteur peut se reporter à l'ouvrage cité en note.

La deuxième phase de la modernité ou les contradictions de la démocratie familiale

Le contraste est tout à fait saisissant entre l'universalité de la reconnaissance du modèle familial asymétrique dans la période d'après-guerre et sa contestation par une bonne partie de la nouvelle génération à partir du milieu des années 1960 ; car, si ce modèle s'étayait sur l'affirmation de l'affectivité à l'intérieur de la famille, il restait en contradiction avec la montée de l'individualisme et du souci de soi et de ce qu'elle supposait comme manifestation de la liberté individuelle, ainsi qu'avec la volonté croissante d'égalité des positions à l'intérieur de la famille, notamment pour les jeunes filles. C'est une nouvelle génération de jeunes adultes plus instruits que leurs parents, baignant dans l'affirmation d'une culture jeune plus ou moins contestataire (Neyrand, 2002), sensibles aux discours critiques hédonistes, et porteurs des « nouvelles » valeurs de liberté, de jouissance, de dialogue, d'indépendance et d'égalité, qui va constituer la cheville ouvrière de cette mutation.

S'y affirmait là, au travers d'un conflit de générations qui prenait une dimension globale, la mise en place d'un nouveau système référentiel dans le domaine privé plus en accord avec les évolutions sociales et économiques (l'affirmation du libéralisme) et les valeurs hétérogènes de la démocratie. La redéfinition de la place des femmes y tient une position centrale, qui oblige à repenser tout l'ordre familial en donnant les mêmes droits sociaux et parentaux aux deux sexes, alors qu'en parallèle le rapport à l'enfant s'y trouve profondément bouleversé avec l'affirmation du *sujet* enfantin, de son autonomie et de ses droits. L'idée même de conflit de générations tend par la suite à disparaître, dans la mesure où le déclin de l'autorité parentale coercitive s'accompagne de la montée du dialogue comme nouveau principe de régulation dans la famille... sauf à ce que les situations où le dialogue ne peut être mis en œuvre signalent les difficultés d'affirmation d'une nouvelle autorité parentale, si ce n'est sa vacance. D'où les accusations de « démission parentale » adressées à ceux à qui leurs origines et la faiblesse de leurs capitaux culturels ne permettent pas de maîtriser le nouvel ordre symbolique en vigueur, d'où aussi la montée d'un discours nostalgique à l'égard d'une autorité paternelle antérieure qu'il s'agirait de restaurer, au mépris du partage nouvellement instauré de cette autorité (Castelain Meunier, 2002 ; Le Camus, 2002). Or, dans ce nouvel ordre les places parentales ne sont plus instituées de la même façon et tout retour en arrière est impossible. Ce qu'il s'agit alors de penser ce sont les conditions de la transition d'un ordre à l'autre pour une meilleure régulation de celle-ci, et pour pouvoir répondre aux dysfonctionnements familiaux tels que la précarisation monoparentale.

*Femmes seules « chefs de famille » en situation précaire.
L'exemple de Marseille.*

recherche-action réalisée par Gérard Neyrand et Patricia Rossi,
CIMERSS-CODIF/DRDFE, FAS, Préfecture BdR, Conseil général,
Conseil régional, DDASS, 2002.

La recherche-action dont s'inspire ce numéro de *Dialogue* s'est déroulée à Marseille durant les années 1999-2002, à l'initiative de la Délégation régionale aux droits des femmes et sa chargée de mission, Béatrice Borghino. Elle a associé à une démarche de recherche, principalement confiée à G. Neyrand, sociologue, destinée à éclairer les processus conjoints de monoparentalisation et précarisation, une série d'actions coordonnées de soutien, principalement confiées à la psychanalyste Patricia Rossi, associée à des intervenantes professionnelles et juridiques, dans le cadre du Centre d'orientation et d'information des femmes (1^{er}), avec la collaboration du Centre ressources femmes (3^e), des centres sociaux Mer et colline (8^e) et Belsunce (1^{er}).

Dans ce cadre, plus d'une centaine de femmes chefs de famille, dont environ un tiers d'origine étrangère (Maghreb et Comores notamment), ont été reçues par la psychologue, certaines de façon très régulière sur plusieurs années. Une vingtaine d'entre elles ont été interviewées par le sociologue. La plupart d'entre elles possèdent un faible niveau de formation, bien que certaines aient suivi des études supérieures. La séparation, souvent conflictuelle, a été l'occasion d'une aggravation de leur situation, matérielle bien sûr, mais aussi sociale et relationnelle, s'accompagnant bien souvent de problèmes de santé, physique et psychologique, avec de fréquents épisodes dépressifs. De nombreux pères ne voient plus, ou pratiquement plus, leurs enfants. Beaucoup sont éloignés. On peut dire qu'au moment de leur demande d'aide ces mères cumulent les manifestations d'une crise d'intégration sociale : pauvreté, exclusion ou marginalisation professionnelle, désinvestissement civique et social, absence ou pauvreté du réseau relationnel, fréquents conflits interculturels, fuite ou exclusion du père...

Parallèlement, la recherche-action s'est attachée à préciser la place des professionnels dans le dispositif d'aide proposé par le recensement d'une série d'expériences innovantes, le travail en réseau avec de nombreux professionnels, et par l'interview d'une vingtaine d'entre eux. Ce qui a permis d'illustrer aussi bien la difficulté de positionnement des intervenants sociaux que la façon dont ils peuvent tenter d'apporter des réponses à ces questions.

Elle s'est terminée par la rédaction du rapport cité, diffusé par la DRDFE de PACA (tél. 04 91 15 61 61, e-mail : drdfpaca @online.fr), comprenant en annexe un ensemble de préconisations à destination des institutions et des professionnels, destinées à une meilleure prise en charge des femmes en situation précaire.

Un ouvrage élaboré à partir de ce travail est disponible aux éditions èrès début 2004, sous le titre *Monoparentalité précaire et sujet femme*.

À travers cette évolution, le mariage a changé de sens, il s'est personnalisé, ouvrant la porte aussi bien à l'ère du *démariage* qu'à celle de la monoparentalisation potentielle que ce processus a ouvert. Dans ce mouvement, le statut de la monoparentalité se trouve radicalement transformé, les séparations se banalisent en même temps que change le regard à leur sujet, sans pour autant que les objectifs d'égalité et de coparentalité puissent être massivement suivis, ne serait-ce que parce que ce sont bien souvent eux qui ont pu poser problème dans le couple. Parallèlement, la persistance d'une opposition des places éducatives des père et mère continue à s'affirmer, notamment dans les couches populaires. La croissance lente et continue des situations monoparentales et la prépondérance qu'y ont prise les séparations conjugales viennent rappeler les difficultés d'accéder à un fonctionnement égalitariste dans la famille et dans la société et les résistances qu'un tel modèle rencontre dans l'imaginaire social et les représentations collectives, les fonctionnements institutionnels et le monde du travail, mais aussi dans les psychismes individuels et leur attachement à naturaliser les positions masculine et féminine, et surtout paternelle et maternelle (Neyrand, 2000), tenues dans la société et dans le groupe auquel les individus se réfèrent. Ce qui peut générer des conflits intrapsychiques entre les dimensions les plus intériorisées, génératrices d'attitudes plus inconscientes, et les dimensions plus rationalisées référant aux valeurs globales du système social, véhiculées par exemple par les médias, et pouvant se trouver en décalage avec les normes traditionnelles de milieu intériorisées. Cette tendance, qui touche tous les milieux, se révèle particulièrement forte dans les milieux populaires et leurs investissements identitaires des différences de genre ou de rôles de sexe.

Des milieux qui résistent à la reconfiguration des normes de la vie privée

La confrontation des nouvelles valeurs familiales portées par les couches moyennes cultivées et devenues système de référence global aux *habitus* des couches populaires en la matière ne s'effectue pas sans conflits. L'une des issues des contradictions entre ces systèmes différents de références, qui traversent différemment les individus selon leur sexe et leur position sociale, réside dans la fréquence des séparations conjugales *conflituelles*, la monoparentalisation maternelle qui s'en suit et la précarisation des foyers monoparentaux ainsi définis. Leur caractéristique est bien d'être soumis à un double système de contraintes croisées, socio-économiques et psycho-relationnelles.

La montée du chômage et la précarisation des emplois les moins qualifiés (Boltanski, Chiapello, 1999), contribuent à une fragilisation globale des situations familiales des plus démunis, qui risque d'autant plus de déstabiliser les familles que celles-ci se pensent de façon unitaire, quasi-symbiotique. Elles sont basées sur un couple conçu comme une entité indissoluble, un « couple unité organique » selon l'expression d'Irène Théry (2000), et sont

loin d'adhérer sans réserve au nouveau modèle moderne du « couple duo ». La séparation, dès lors, constituera une catastrophe identitaire dont beaucoup auront du mal à se relever, en particulier les pères.

Ces familles se retrouvent d'autant plus dépourvues des ressources symboliques nécessaires à l'instauration d'une coparentalité après la séparation qu'elles sont plus soumises à une précarité économique, dont l'impact identitaire peut lui aussi s'avérer dévastateur. Le chômage peut susciter une fuite dans l'alcool ou l'autodestruction qui ne manquera pas de remettre en question l'équilibre conjugal et familial, notamment par la violence dont bien souvent elle s'accompagne. La séparation conjugale participe alors d'un processus de désaffiliation qui peut conduire certains des pères ainsi déstabilisés à l'errance, et des mères à s'accrocher à leur enfant comme à ce qui les empêche de sombrer. Ce d'autant plus que se sont estompés les cadres d'une sociabilité antérieure et d'une solidarité de groupe que le processus général d'individualisation porté par la modernité n'a fait qu'aggraver. La gestion démocratique de l'après-séparation prônée par les couches moyennes et les institutions n'est de ce fait pas possible.

L'envers d'un individualisme positif porteur d'émancipation est bien alors cet individualisme négatif dont parle Robert Castel (1995), qui isole des individus démunis, privés du soutien que leur procuraient autrefois le collectif de travail et les solidarités de proximité. « La limite de l'individualisation réside ici dans la perte des cadres sociaux et des formes de protection mutuelle, qui sont les catalyseurs et conditions sine qua non de l'accès au discours et aux pratiques d'émancipation. Niée dans sa dignité de sujet, démunie de toute marge de manœuvre et de choix, la victime de l'individualisme négatif ne peut plus s'inscrire dans les rapports égalitaires (ou en voie d'égalisation), nécessaires à la démocratisation, que ce soit dans la sphère privée ou publique. » (Commaille, Martin, 1998, 91).

On conçoit alors l'importance des difficultés que des séparations dans un tel contexte peuvent générer, difficultés relationnelles entre les ex-conjoints et dans le rapport des pères à leurs enfants, et difficultés socio-économiques des mères confrontées aux nécessités d'une survie familiale qu'elles doivent bien souvent affronter seules. Monoparentalisation et précarisation s'avèrent alors intimement liées.

Les injonctions contradictoires de l'interculturalité

La question se complexifie un peu plus lorsqu'on se trouve en présence de familles issues de l'immigration, du fait de l'importance des décalages et des contradictions existant entre les systèmes matrimoniaux d'origine et le système français. Les divergences peuvent concerner les membres de la famille de façon très différente selon leur sexe et selon leur génération, ne serait-ce que parce que ceux-ci sont loin d'être interpellés de façon identique par la confrontation à la société française. Pour les personnes originaires de cultures patriarcales encore très dominantes, comme les Maghrébins, la

confrontation au modèle égalitariste français porté par les institutions et le système social peut servir de révélateur de tensions conjugales et familiales, et amener à ce que s'oppose la femme à son mari ou la jeune fille à ses parents (Guénif Souilamas, 2000) ; lorsque les cultures d'origine sont matrilinéaires, comme pour les Comoriennes, les choses se vivent de façon quelque peu différente, le père se trouve beaucoup plus facilement marginalisé par rapport à la relation mère-enfant, la monoparentalisation venant s'inscrire comme conséquence de l'impossibilité de transposition du système matrimonial d'origine.

À d'autres origines peuvent correspondre des inflexions spécifiques des difficultés selon les contextes particuliers, mais la constante qui se dégage pour les femmes issues de cultures traditionnelles est la difficulté à assumer une conjugalité satisfaisante au sein de mariages arrangés par les familles, où celles-ci n'étaient pas véritablement consentantes. L'exacerbation des tensions dans la confrontation avec le mode de vie français peut générer chez certains époux une violence réactive qui ne fera que conforter les femmes dans leur insatisfaction et pourra les amener à envisager une solution que le contexte occidental autorise : la séparation.

La question d'une coparentalité ne se pose alors même pas. La femme garde les enfants, et le mari, s'il reste en contact, ne les verra que très épisodiquement. Pas question dans la plupart des cas d'une aide financière de sa part à la mère, ce serait reconnaître le bien-fondé de la séparation. Certaines femmes se retrouvent alors très en difficulté, entre autres celles qui ne peuvent bénéficier d'allocations de soutien du fait de leur situation non encore régulière sur le territoire français. La précarité des femmes d'origine étrangère qui se retrouvent en position de chef de famille apparaît ainsi très fréquente et spécifique : elle participe à la fois des contradictions interculturelles et des difficultés d'intégration à la société française, et met en jeu l'exacerbation des tensions entre les sexes et la redéfinition des positions parentales.

Si l'on y rajoute que les difficultés économiques, la montée du chômage et la précarisation de l'emploi ont particulièrement touché ces populations, pour la plupart peu qualifiées, on comprendra que les situations de précarité monoparentales se retrouvent avec une fréquence importante chez les femmes d'origine étrangère, même si elles ne sont pas toujours comptabilisées. On comprendra aussi que les travailleurs sociaux qui y sont confrontés éprouvent des difficultés aussi bien à comprendre leur complexité qu'à pouvoir les soutenir.

Plusieurs processus s'entrecroisent ainsi pour rendre compte aussi bien de la croissance des situations monoparentales que de leur précarisation. Ils définissent le cadre d'une tendance à la *monoparentalisation précaire* qui constitue l'envers d'un processus non maîtrisé de démocratisation des relations familiales, et qui fait porter à ceux qui disposent des plus faibles ressources culturelles et matérielles le poids le plus important de la modernisation.

La capacité des femmes à assumer leur nouvelle position parentale, sur un plan à la fois psycho-éducatif et socio-économique, c'est-à-dire à s'inscrire dans la société comme mères, mais aussi comme femmes, travailleuses, citoyennes et sujets, demande bien souvent à être soutenue pour advenir, et éviter que la spirale de la précarisation, économique, sociale et relationnelle, n'aille en s'accroissant. Ce n'est qu'à cette condition qu'une éventuelle réinscription de la paternité dans la logique familiale peut être envisagée à une autre place, différenciant clairement le parental du conjugal aboli. L'importance de la société civile et des travailleurs sociaux est à cet égard manifeste, mais l'efficacité de leur soutien dépend sans doute autant des moyens institutionnels qu'ils peuvent avoir à leur disposition que de la clarté donnée aux objectifs d'intégration de ces mères précarisées à la société moderne. Ce qui suppose que les instances de gestion politique, mais peut-être d'abord celles censées dispenser quelque éclairage sur ces questions, soient elles-mêmes au clair avec elles, en premier lieu les sciences humaines et leurs représentants. Car ce qui est en jeu pour les mères seules qui se précarisent encore plus que pour les autres sujets sociaux, c'est *la confrontation à une société qui évolue*. Et cette évolution concerne au premier chef, on le sait, les normes sociales qui définissent l'individu moderne et la nouvelle parentalité, *a fortiori* lorsque s'y trouvent confrontées les différences interculturelles.

Les difficultés de la théorie clinique à prendre en compte l'évolution

Dans ce mouvement, la conceptualisation clinique se trouve en position d'autant plus délicate qu'elle se retrouve invitée à mettre en perspective des formulations dont l'historicité n'est pas toujours consciente. C'est le cas particulièrement pour ce qui concerne les formulations les plus élaborées, celles qui s'inspirent de Lacan et parlent de fonctions maternelle et paternelle, de Nom-du-père et de père symbolique, de son rôle de tiers défusionnel d'une dyade originelle. Il faut alors interroger ces formulations non du point de vue de l'importance qu'elles assument dans la construction psychique de la plupart des sujets mais du point de vue du rôle normatif qu'on leur fait jouer dans la régulation sociale et psychique de tout ce qui ne rentre pas dans le cadre d'une triangulation classique, alors même que celle-ci reste la plus répandue. Si ce travail n'est pas fait, les sciences humaines, et plus particulièrement les différentes disciplines traitant de la vie psychique, risquent de venir élaborer un déni de l'évolution sociale en venant réinscrire une immuabilité de fonctions maternelle et paternelle inquestionnables, et en venant délégitimer toute prétention féminine à la vie sociale et à la symbolisation, parallèlement au déni de la fantasmagorie paternelle que met par exemple en évidence Geneviève Delaisi (1981). Ce qui annule toute possibilité d'analyse d'une mixité sociale redistributrice des rôles de sexe dans le cadre d'une égalité de statuts.

Question importante et qui fait débat et que rappelle Caroline Eliacheff dans un article qui fait le point sur le « Malaise dans la psychanalyse » (2001), et s'efforce d'indiquer, en s'appuyant sur l'analyse critique de Michel Tort (2000), comment l'approche analytique peut échapper à la stigmatisation à l'égard de toute forme relationnelle qui s'éloigne de la famille conjugale, en montrant l'erreur logique qui consiste à passer « *de l'analyse des fonctionnements psychiques à une prescription des conditions de subjectivation* ». Chez la plupart des psychanalystes, les analyses de Michel Tort passent mal, sans doute parce qu'il aborde de façon trop frontale les points les plus discutables d'une théorie lacanienne quelque peu fétichisée, sans proposer véritablement de solution de rechange, celle-ci restant encore à construire.

Le débat cependant bat son plein, et de nombreux autres auteurs s'évertuent à prendre le relais théorique visant à plus d'historicisation des concepts psychanalytiques, y compris du point de vue de la logique interne de certains énoncés freudiens ou lacaniens, avec par exemple Monique Schneider (2000), Gérard Pommier (2000), Monique David-Ménard (2000), Françoise Hurstel (2001), Patrick Guyomard (1998) et bien d'autres. L'effervescence qui traverse le milieu analytique en la matière n'est pas neutre, elle est révélatrice du changement de paradigme en matière d'analyse du familial que l'évolution sociale a rendu nécessaire, et qui, en s'affrontant à la question de la paternité, puis progressivement à celle qu'on a cru indépassable de la maternité, va peut-être permettre de lever le mystère de la sexualité féminine, produite comme *continent noir* dans le mouvement même de constitution de la théorie psychanalytique.

Un nouveau régime anthropologique de la sexualité, de l'éducation et de la parentalité

Ainsi, ce n'est pas sans raison que certains auteurs ont été amenés à désigner les transformations caractéristiques de la deuxième phase de la modernité comme participant d'une véritable révolution anthropologique (Gauchet, 1998 ; Théry, 2001) ou culturelle (Hobsbawm, 1998). Révolution d'une part, parce que le nouveau régime social qui se concrétise à la fin du XVIII^e siècle trouve à la fin du XX^e les conditions de sa pleine expression dans le domaine privé ; anthropologique ou culturelle d'autre part, parce que cette révolution touche aux fondements sur lesquels s'organisait l'ordre social : les rapports entre les sexes et entre les générations, et les représentations collectives de ce qui constitue un ordre social articulant les places respectives de ses différents acteurs. La sexualité n'est plus fondatrice de la même façon, d'organisatrice de l'ordre familial à travers sa fonction procréatrice, elle devient garante de la conjugalité à travers sa fonction relationnelle, voyant se dégager dans la dissociation de l'érotique et de la procréation l'espace d'une émancipation affective des femmes et d'une transformation profonde des conditions de la filiation.

Si, progressivement, les lois prennent acte de cette mutation, les logiques antérieures, toujours ancrées dans les mentalités et les pratiques sociales, résistent. Fleurissent alors les débats qui signalent les points de résistance et indiquent notre immersion dans une phase de transition entre deux régimes antagonistes de la norme sociale. Cette transition devrait déboucher sur le renouvellement des conceptions de l'ordre symbolique qui organisent les relations humaines, mais reste engluée dans les pesanteurs de l'organisation ancienne.

Coparentalité et monoparentalisation : des logiques antagonistes

Dans le domaine de la parentalité, cette situation de transition se traduit par l'affrontement de deux tendances contradictoires. La première est portée par le mouvement d'émancipation des restes d'une organisation patriarcale de la famille et exprime la volonté d'égalisation des places parentales, c'est la tendance à la *coparentalité*. Ce terme désigne alors bien plus qu'un principe de gestion de l'après-séparation, mais le principe actuel de définition de la parentalité, tel que l'a formalisé à travers le partage de l'autorité parentale dans la famille conjugale la loi de 1970. Rappelons qu'il ne signifie pas l'interchangeabilité des sexes – notamment quant à leur fonction identitaire –, ni la négation des différences bio-psychologiques, mais rappelle leur relativité.

Détachée de la conjugalité, devenue révocable, la parentalité perdue en droit en toute situation, selon un principe social d'inconditionnalité et d'indissolubilité du lien parental en toutes circonstances qu'a rappelé Irène Théry (1996), et qui justifie les revendications du maintien du lien de l'enfant à ses deux parents dans les situations post-séparation. Ce principe a été réaffirmé récemment au niveau juridique par la loi de mars 2002 sur l'autorité parentale, reconnaissant entre autres la légitimité d'une résidence alternée de l'enfant¹. La conception de l'autorité qui s'en dégage participe de la déliaison qui s'est effectuée entre les notions de paternité et d'autorité, et remet en question une partie de l'édifice théorico-juridique qui rendait compte de ce montage ancestral de l'autorité, dont les formulations les plus abouties émanent de Pierre Legendre. À travers le double mouvement de partage de l'autorité parentale et de l'affirmation de l'enfant comme sujet s'élabore une nouvelle conception de l'autorité, qui demande à être légitimée par la reconnaissance d'une compétence (Hurstel, 2001) et s'articule à une gestion dialoguante du consensus familial. On peut parler alors pour désigner les nouvelles relations parents-adolescents d'une démocratie familiale (Fize, 1990). Le pendant, en ce qui concerne la parenté, de ce principe de coparentalité (Bruel *et alii*, 2001), est que la filiation va s'affirmer bi-parentale à tous les niveaux (les enfants dits naturels, l'héritage, et tout récemment le patronyme...)

La seconde tendance, qui s'affronte à celle de la coparentalité, s'exprime dans l'espace créé par l'effondrement du patriarcat et l'autonomisation des femmes, comme recombinaison des schémas traditionnels d'appréhension du

parental, c'est la tendance à la *monoparentalisation*. Il s'agit alors, non pas d'une volonté de la femme de se poser en seul véritable parent de l'enfant, hormis quelques cas de maternité célibataire volontaire marginaux, mais de l'effet des dynamiques sociales antérieures concernant l'organisation des rapports de sexe et de génération. Ces dynamiques réalisent une recombinaison pragmatique des pesanteurs et des bénéfices identitaires que certains trouvaient au mode d'organisation familiale antérieur. Ce qui induit la prise en charge de l'enfant par sa mère à la séparation, en prolongement de sa présence éducative antérieure plus forte et de la marginalisation plus ou moins accentuée du père, jusqu'à parfois sa disparition.

Ce processus de monoparentalisation n'est là aussi pas caractéristique des situations d'après-séparation mais se met en place dès la naissance de l'enfant dans les familles traditionnelles, où le père est secondarisé, voire absent, en tant que parent éducateur (au sens large, c'est-à-dire dispensant soin et éducation). Dans ce modèle, toujours très présent, et que cautionnent beaucoup d'attitudes paternelles *et* maternelles, et plus généralement masculines et féminines, la dimension prédominante de la parentalité – qui s'exprime dans la présence auprès de l'enfant – est asymétrique, alors que la dimension qui recoupe celle de la parenté – et s'exprime dans la double filiation – est symétrique.

La monoparentalisation ne signifie donc pas la négation de l'autre parent dans sa double dimension biologique (géniteur) et sociale (filiation), mais seulement dans sa dimension éducative et relationnelle. C'est la recentration sur un seul parent – très logiquement la mère – de cette dimension-là, que cautionnent toujours nombre d'attitudes institutionnelles et de représentations sociales. D'où les contradictions dont le droit ne s'est pas encore complètement débarrassé, alors qu'il a reconnu comme principe général la coparentalité ; et d'où aussi les contradictions que ressentent les parents séparés face aux conséquences extrêmes de leur position antérieure mitigée. D'un coup la mère se retrouve seule responsable effective de la quotidienneté de l'enfant, alors que jusque-là elle y était dominante, et le père s'en retrouve plus ou moins écarté alors qu'il y avait une présence.

Des situations d'exacerbation des tensions

Dans les milieux les plus affectés par la montée d'une précarité aussi bien économique que relationnelle, et dans les milieux où les parents sont soumis à la violence des oppositions entre les références matrimoniales et sociales de la société d'accueil et celles de leur culture d'origine, les contradictions deviennent exacerbées. Jusqu'à générer chez bien des hommes une violence réactive lorsqu'elles deviennent insupportables, que la précarité professionnelle ne permet plus de soutenir un identité menacée, que l'impossibilité d'assumer sa position de pourvoyeur aux besoins de la famille délégitime jusqu'à sa position filiative, et que la fuite dans l'alcool et/ou la

violence physique sur la femme viennent se présenter en exutoire du désarroi identitaire.

Pour la femme désemparée, la situation monoparentale qui s'ensuit parfois ne peut alors qu'être doublement précarisante, socialement et psychologiquement, alors qu'elle se trouve appelée à exercer sur tous les plans une position parentale qu'elle assumait essentiellement au niveau éducatif. Souvent sans argent et sans relations, éloignée du monde du travail, coupée de sa famille, qui n'est pas là ou la rejette ou dont la situation est, elle aussi, très précaire, déprimée, dénarcissisée, mal logée, appauvrie, insécurisée, le repli sur la relation à l'enfant reste la bouée de sauvetage qui l'empêche de sombrer. La lutte pour la survie et le désir de garder sa dignité l'obligeant alors à affronter des institutions qu'elle connaît mal, quémander des secours, se battre, essayer de restaurer une image de soi souvent complètement dégradée, trouver du travail, retrouver une place sociale.

La tâche est difficile et la tentation de régresser dans une relation symbiotique avec l'enfant toujours présente, mais certaines femmes réagissent et s'adressent aux services sociaux et aux associations pour obtenir une information, demander une aide, sortir de l'isolement, pouvoir parler. C'est celles-là que nous avons rencontrées, et avec lesquelles nous avons constaté l'ampleur du travail de subjectivation et d'intégration sociale possible. Lorsque celui-ci aboutit, s'élargit l'identité féminine au-delà de l'identité de mère, alors que se mettent en place les conditions d'une resubjectivation de la femme et de ses enfants, d'une nouvelle insertion sociale, d'une déconfusion des positions personnelle, conjugale et parentale, d'une sortie de la fixation au nœud conjugal conflictuel, d'une restauration éventuelle de la biparentalité, enfin d'une ouverture relationnelle nouvelle. Ce travail est complexe, et les intervenants sociaux n'y sont pas préparés, mais il montre que la coordination des interventions sociales, une écoute et une aide psychologique en période de désarroi peuvent permettre de casser la logique de précarisation et réouvrir à une vie sociale et personnelle satisfaisante.

Gérard Neyrand,

Sociologue, responsable de recherche au CIMERSS,
175, rue Fernand-Canobio, 13320 Bouc-Bel-Air
cimeress@wanadoo.fr

BIBLIOGRAPHIE

- BOLTANSKI, Luc ; CHIAPELLO, Ève. 1991. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BRUEL, A. ; FAGET, J. ; LUCILLE, J. ; JOECKER, M. ; NEIRINCK, C. ; POUSSIN, G. 2001. *De la parenté à la parentalité*, Toulouse, érès.
- CASANOVA, Antoine. 2001. « Figures du père et mouvements historiques des sociétés », *La Pensée* (« Quelle place pour le père ? »), 327.
- CASTEL, Robert. 1995. « L'avènement d'un individualisme négatif », *Magazine littéraire*, n° 334, juillet-août.

- CASTELAIN-MEUNIER, Christine. 2002. *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.
- COMMAILLE, Jacques ; MARTIN, Claude. 1998. *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- DAVID-MENARD, Monique. 2000. *Tout le plaisir est pour moi*, Paris, Hachette littérature.
- DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève. 1981. *La part du père*, Paris, Le Seuil.
- ELIACHEFF, Caroline. 2001. « Malaise dans la psychanalyse », *Esprit*, 273, mars-avril.
- FIZE, Michel. 1990. *La démocratie familiale. Évolution des relations parents-adolescents*, Paris, Presses de la Renaissance.
- GAUCHET, Marcel. 1998. « Essai de psychologie contemporaine », *Le Débat*, 99.
- GUÉNIF SOULAMAS, Nacira. 2000. *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset/Le Monde.
- GUYOMARD, Patrick. 1998. *Le désir d'éthique*, Paris, Aubier.
- HOBBSAWM, Eric J. 1999. *L'âge des extrêmes. Histoire du court xx^e siècle*, Paris, Éditions Complexe/Le Monde diplomatique, (1994).
- HURSTEL, Françoise. 2001. « Quelle autorité pour les parents aujourd'hui ? », *Comprendre*, 2.
- LE CAMUS, Jean. 2002. « Le lien père-bébé », *Devenir*, vol. 14, n° 7.
- MARTIN, Claude. 1997. *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses universitaires de Rennes.
- MENDEL, Gérard. 1969. *La révolte contre le père*, Paris, Payot.
- NEYRAND, Gérard. 2000. *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF.
- NEYRAND, Gérard. 2001a. « Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné. Du bon usage des désignations savantes », *Dialogue*, n° 151, 1^{er} trimestre.
- NEYRAND, Gérard. 2001b. « Domination masculine, divorce et pouvoir maternel », *Femmes Info*, 93.
- NEYRAND, Gérard. 2002a. *La culture de vos ados*, Paris, Fleurus.
- NEYRAND, Gérard. 2002b. « De l'incapacité présumée du père à s'occuper du bébé. La question de la résidence alternée du jeune enfant », *Dialogue*, n° 156.
- NEYRAND, Gérard ; ROSSI, Patricia. 2004. *Monoparentalité précaire et sujet femme*, Toulouse, érès.
- POMMIER, Gérard. 2000. *Les corps angéliques de la post-modernité*, Paris, Calmann-Lévy.
- ROSSI, Patricia. 2002. « Écllosion du matriciel », *Dialogue* « Accompanyer les premiers liens : la prévention précoce », n° 157.
- SCHNEIDER, Monique. 2000. *Généalogie du masculin*, Paris, Aubier.
- THÉRY, Irène. 1996. « Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence », *Esprit*, n° 227.
- THÉRY, Irène. 2000. « Le couple occidental et son évolution sociale : du couple "chaînon" au couple "duo" », *Dialogue*, n° 150, 4^e trimestre.
- THÉRY, Irène. 2001. « Mixité et maternité », dans Knibiehler Yvonne (dir.), *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard.
- TORT, Michel. 2000. « Quelques conséquences de la différence "psychanalytique" des sexes », *Les Temps modernes*, 609.

NOTES

* Cet article constitue un passage du chapitre « La nouvelle place des femmes, une révolution anthropologique traversée de contradictions », que j'ai écrit dans notre ouvrage : Gérard Neyrand et Patricia Rossi, *Monoparentalité précaire et sujet femme*, Toulouse, érès, 2004.

1. Outre mon ouvrage sur la question, j'ai explicité dans deux articles de *Dialogue* d'une part l'importance de la dénomination *résidence* (plutôt qu'*hébergement*) alternée (2001a), d'autre part les conditions d'une alternance pour le jeune enfant (2002b).

RÉSUMÉ

L'application du modèle démocratique aux relations familiales au tournant des années 1970, en promouvant l'égalité entre les sexes et l'autonomie des individus, n'a pas été sans générer de multiples décalages entre cette volonté transformatrice et les pratiques familiales concrètes, jusqu'à favoriser un processus de monoparentalisation dans nombre de situations marquées par les références traditionnelles asymétriques. La précarisation, économique, relationnelle et sociale, d'un nombre croissant de femmes en situation monoparentale qui s'en suit rappelle la nécessité de penser et d'accompagner le processus de démocratisation des relations privées pour éviter de faire porter aux plus démunis le poids d'une modernisation encore bien souvent conflictuelle.

MOTS-CLÉS

Monoparentalité, précarité, femme, démocratie, sujet, interculturel.